

# NOTE D'INFORMATION

n° 22.02 – Janvier 2022

## Taille des classes du premier degré : la baisse se poursuit sous l'effet du dédoublement des grandes sections de maternelle

- ▶ À la rentrée 2021, la taille des classes du premier degré continue de diminuer dans les écoles publiques, que ce soit dans les classes de niveau préélémentaire ou élémentaire. Cette tendance est particulièrement marquée depuis 2017, à la suite de la mise en œuvre des dédoublements de classes en éducation prioritaire. Ces mesures, qui ont d'abord concerné les classes de CP-CE1, et depuis la rentrée 2020 les grandes sections de maternelle, n'ont pas retiré de moyens aux autres niveaux. Elles n'ont pas non plus été réalisées aux dépens des écoles rurales ou urbaines hors éducation prioritaire, dont le nombre d'élèves par classe diminue également. Par ailleurs, le plafonnement à 24 du nombre d'élèves par classe en grande section, CP et CE1 sur l'ensemble du territoire, amorcé en 2020, contribue aussi à alléger la taille des classes.

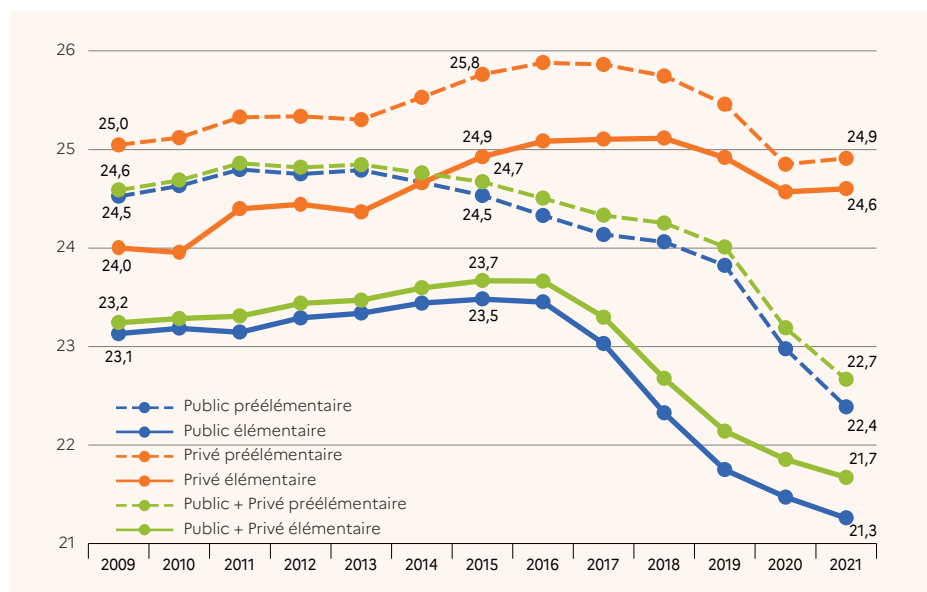
Ministère de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et des Sports  
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald  
Auteur : Franck Evain, DEPP-B3  
Édition : Bernard Javet  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
e-ISSN 2431-7632

▶ À la rentrée 2021, les classes de niveau préélémentaire (maternelle) des écoles publiques accueillent en moyenne 22,4 élèves, et celles de niveau élémentaire (du CP au CM2) 21,3 élèves **figure 1**. Dans les écoles privées sous contrat, ces classes sont plus chargées, avec respectivement 24,9 et 24,6 élèves en moyenne. Après une forte augmentation entre 2013 et 2016, la taille des classes du secteur privé a décliné jusqu'en 2020 et se stabilise à la rentrée 2021.

### Cinq années de baisse continue dans les écoles publiques

Dans les écoles publiques, la baisse des effectifs par classe a été progressive entre 2013 et 2019 dans le préélémentaire, avant d'accélérer lors des deux dernières rentrées. Dans l'élémentaire, cette diminution a été très rapide depuis 2017. La rentrée 2021 est marquée par la poursuite d'une forte baisse en préélémentaire. Cette diminution dans les écoles publiques s'explique principalement par les mesures successives de dédoublements de classes, mises en œuvre depuis 2017. En effet, pour combattre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux et soutenir les élèves les plus fragiles, les classes de CP en réseau d'éducation prioritaire renforcée (« REP+ ») ont été dédoubleées à la rentrée 2017. Ce dispositif a été élargi aux classes de CP en REP et de CE1 en REP+ à partir de septembre 2018, et aux classes de CE1 en REP en 2019. En 2020 et 2021, c'est au tour des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire

**figure 1** Évolution 2009-2021 du nombre d'élèves par classe selon le secteur et le niveau



**Champ :** France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat. Hors ULIS (voir « Pour en savoir plus » – Définitions).  
**Source :** DEPP, base Diapre (rétropolé à partir de la BCP pour les années 2009 à 2012).

Réf. : Note d'Information, n° 22.02. DEPP

d'être progressivement dédoubleées. Cette extension s'étalera jusqu'à la rentrée 2023.

### Après les CP et les CE1, la taille des classes de grande section diminue en éducation prioritaire, sans pénaliser les autres niveaux...

L'effet de ces mesures apparaît dans l'évolution des tailles des classes de CP et de CE1 entre 2015, date de la dernière refonte de l'éducation prioritaire, et 2021 (voir « Pour en savoir plus » – Méthodologie). En 2015, la taille moyenne des classes de CP en REP+ était de 21,7 élèves. En 2021, elle est de

12,5 élèves **figure 2**. Le constat est similaire en REP et pour les classes de CE1. Les classes de grande section de maternelle, si elles comptent plus d'élèves que celles de CP et de CE1, n'accueillent toutefois déjà plus que 15,1 élèves en moyenne en REP+ à la rentrée 2021 contre 23,6 en 2015. L'une des interrogations qui ont accompagné le dédoublement des classes était de savoir si cette mesure, bénéfique aux élèves concernés, allait être mise en place au détriment des élèves des autres niveaux. Il apparaît au contraire qu'en éducation prioritaire, la taille des classes diminue quel que soit le niveau. En CE2, notamment, les classes se sont allégées de plus de deux élèves

en REP entre 2015 et 2021. Les moyens mis à disposition des directeurs d'école semblent donc leur avoir permis de réaliser, parfois, des aménagements profitables aux autres élèves.

### ... ni les autres territoires

Une autre question soulevée par la mise en place des dédoublements en éducation prioritaire est celle de leur éventuel effet sur les autres territoires, et en particulier les zones rurales. À la rentrée 2021, 20 500 écoles publiques sont implantées dans des communes rurales. Sous l'angle de la taille des classes, ces écoles ne semblent pas avoir été désavantagées par les mesures pour l'éducation prioritaire.

Dans les classes de niveau préélémentaire, la tendance est partout à la baisse. Le nombre moyen d'élèves par classe était de 23,6 dans le rural hors éducation prioritaire en 2015 ; il est de 22,0 en 2021 **figure 3a**. La tendance est la même dans les écoles urbaines hors éducation prioritaire. Dans les classes de niveau élémentaire, la différence entre les écoles appartenant à l'éducation prioritaire et les autres est davantage marquée. Mais l'évolution est également à la baisse hors éducation prioritaire, avec une taille moyenne qui passe de 22,6 à 21,7 dans le rural, soit une réduction de 0,9 élève par classe **figure 3b**. Pour les écoles publiques, hors éducation prioritaire, situées dans des communes urbaines, le nombre d'élèves par classe diminue dans les mêmes proportions : - 0,9 entre 2015 et 2021.

### Dans le rural, la diminution de la taille des classes s'explique par le déclin démographique

Dans les territoires ruraux, la légère réduction du nombre d'élèves par classe s'explique par la conjoncture démographique. Entre 2015 et 2021, les écoles publiques rurales se sont en effet dégarnies de 77 000 élèves de niveau préélémentaire et 58 000 élèves de niveau élémentaire, soit un recul de respectivement 11,8 % et 5,3 % des effectifs **figure 4**.

Sur la même période, le nombre de classes a également diminué, mais dans des proportions moindres (- 5,5 % et - 1,6 %). La baisse plus rapide du nombre d'élèves que du nombre de classes a logiquement permis de scolariser les élèves dans des classes moins chargées. Dans les écoles publiques urbaines hors éducation prioritaire, il y a également moins d'élèves en 2021 qu'en 2015 (- 3,5 %, préélémentaire et élémentaire confondus), et le nombre de classes est en légère hausse (+ 1,7 %), ce qui explique là aussi la réduction de leur taille.

## 2 Évolution du nombre d'élèves par classe selon le niveau

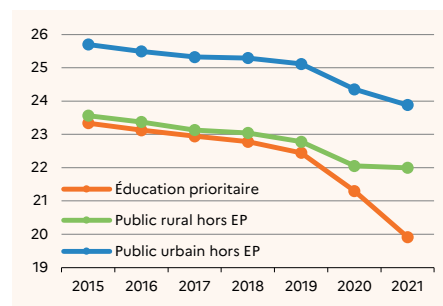
	REP+				REP				Public hors EP			
	2015	2017	2019	2021	2015	2017	2019	2021	2015	2017	2019	2021
Petite section	23,3	23,0	22,9	22,2	23,4	23,1	22,8	22,2	24,8	24,5	24,3	23,4
Moyenne section	23,6	23,4	23,2	22,3	23,7	23,5	23,1	22,2	25,1	24,7	24,5	23,5
Grande section	23,6	23,4	22,1	15,1	23,7	23,4	22,7	18,6	25,0	24,6	24,2	22,9
CP	21,7	13,1	12,6	12,5	21,8	20,7	12,7	12,5	22,5	22,3	22,0	21,4
CE1	22,6	21,4	12,8	12,6	22,7	22,3	13,2	12,8	23,3	23,3	23,0	22,4
CE2	22,9	22,4	21,5	21,2	23,1	22,8	21,5	20,9	24,0	23,8	23,7	23,1
CM1	23,0	22,6	21,8	21,6	23,3	23,0	22,0	21,4	24,3	24,1	24,0	23,5
CM2	23,1	22,5	22,0	21,8	23,4	23,0	22,1	21,7	24,4	24,3	24,2	23,7
Total	22,9	20,7	18,6	17,5	23,0	22,6	18,8	18,0	24,1	23,9	23,7	22,9

Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques, hors élèves ULIS.  
Source : DEPP, bases Diapre 2015 à 2021.

Réf. : Note d'Information, n° 22.02. DEPP

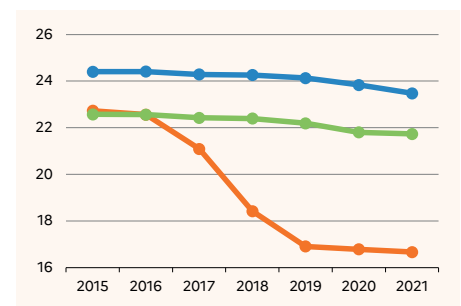
## 3 Évolution du nombre d'élèves par classe dans les écoles publiques

### 3a Classes de niveau préélémentaire



Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques, classes de niveau préélémentaire. Hors ULIS.  
Source : DEPP, bases Diapre 2015 à 2021.  
Réf. : Note d'Information, n° 22.02. DEPP

### 3b Classes de niveau élémentaire



Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques, classes de niveau élémentaire. Hors ULIS.  
Source : DEPP, bases Diapre 2015 à 2021.  
Réf. : Note d'Information, n° 22.02. DEPP

## 4 Évolution du nombre d'élèves et du nombre de classes dans les écoles publiques

		Nombre d'élèves			Nombre de classes		
		2015	2021	Évolution (en %)	2015	2021	Évolution (en %)
Préélémentaire	Éducation prioritaire	467 551	439 296	- 6	20 032	22 058	10,1
	Public rural hors EP	653 280	576 339	- 11,8	27 726	26 200	- 5,5
	Public urbain hors EP	1 122 030	1 034 050	- 7,8	43 658	43 294	- 0,8
Élémentaire	Éducation prioritaire	691 238	691 040	0	30 410	41 467	36,4
	Public rural hors EP	1 109 618	1 051 343	- 5,3	49 152	48 375	- 1,6
	Public urbain hors EP	1 788 813	1 775 089	- 0,8	73 305	75 606	3,1

Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques. Hors ULIS.  
Source : DEPP, bases Diapre 2015 et 2021.

Réf. : Note d'Information, n° 22.02. DEPP

### Un processus toujours en cours

Outre le dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire, une autre mesure est en cours de déploiement : le plafonnement du nombre d'élèves par classe à 24 élèves en grande section, CP et CE1 sur l'ensemble du territoire. La mise en œuvre de ces mesures devrait s'étaler jusqu'à la rentrée 2023. À l'heure actuelle, sur l'ensemble des écoles publiques et privées sous contrat, 29 % des classes accueillant des élèves de grande section, 14 % des classes accueillant des élèves de CP et 22 % des classes de CE1 comptent plus de 24 élèves contre respectivement 57 %, 29 % et 40 % en 2015. À la suite des dédoublements en éducation prioritaire, ces proportions sont en plus

forte diminution par rapport à 2015 dans les écoles publiques (voir « Pour en savoir plus » - figures 5a, 5b et 5c).

Au total, pour ces trois niveaux, 78 % des classes accueillent 24 élèves ou moins à la rentrée 2021 : 82 % dans les écoles publiques et 49 % dans les écoles privées sous contrat. Si on considère uniquement les classes qui ne scolarisent que des élèves de GS, CP ou CE1, les résultats sont très proches, avec des pourcentages qui s'élèvent respectivement à 79 %, 83 % et 48 %. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 22.02, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](https://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)